

# IMPLANTATION DES C.I.S. DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARTIMES



Réalisé par le SDIS06



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARTIMES**  
140, AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY – B.P 99  
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX  
☎ 04.93.22.76.00

## **SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, POURQUOI PAS VOUS ?**

### **UN ENGAGEMENT CITOYEN AU SERVICE DES AUTRES**



Pour en savoir plus :

[pompier.fr](http://pompier.fr)

[sdis06.fr](http://sdis06.fr)

Vous voulez rendre service ?  
Vous pouvez donner de votre temps ?  
Vous aimez l'imprévu ?  
Vous privilégiez l'esprit d'équipe ?



**Vous pouvez rejoindre les 3048 sapeurs-pompier volontaires du corps départemental des Alpes-Maritimes.**

Pour ce faire, vous devez suivre et satisfaire à une procédure d'engagement. Cet engagement est souscrit pour une durée de 5 ans.

### CONDITIONS D'ENGAGEMENT :

- Etre âgé de **16 ans** au moins, avec autorisation parentale (néanmoins, le service recrute en priorité des agents majeurs).
- Jouir de ses **droits civiques**, ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions inscrite sur le bulletin N°2 de son casier judiciaire.
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du **service national**.
- Signer la charte nationale du sapeur-pompier volontaire qui vous engage à exercer votre fonction avec obéissance, discrétion et responsabilité.
- **Etre apte physiquement** à exercer l'activité de sapeur-pompier volontaire.  
Cette aptitude médicale sera prononcée par un médecin de sapeurs-pompier à la visite de recrutement :
  - bonne acuité visuelle,
  - bilan sanguin et radio pulmonaire récents,
  - vaccinations à jour,
  - Recherche de toxiques.

### L'ACTIVITE DE S.P.V. :

- A votre engagement, vous serez affecté à l'un des 63 centres d'incendie et secours des Alpes-Maritimes.
- Afin d'être opérationnel, vous devrez suivre une **formation initiale** de 29 jours.
- Vous pourrez ensuite, en effectuant les stages correspondants, être nommé aux différents grades de la hiérarchie et assurer des responsabilités tant opérationnelles qu'administratives.
- Pour cela, vous recevrez des indemnités horaires non imposables et cumulables avec tout autre revenu.

**Important : l'activité de S.P.V n'est en aucun cas assimilée à un emploi et de ce fait, n'ouvre pas de droits aux prestations allouées par la sécurité sociale et à diverses allocations chômage ou autres.**

### PROFIL DU CANDIDAT :

- **Disponibilité** pour participer :
  - à la formation initiale,
  - aux formations de maintien des acquis,
  - aux formations de perfectionnement,
  - aux gardes et astreintes,
  - aux diverses activités du centre.
- **Etre sportif, motivé et avoir l'esprit d'équipe.**



### LA CANDIDATURE :

- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae.
- La photocopie de tous vos diplômes (scolaires et en secourisme, si vous en possédez).

Votre candidature est à adresser, par courrier, aux responsables du recrutement SPV de chaque Groupement Territorial ou au chef de centre localement compétent :

#### **Groupement Territorial Est :**

Caserne Menton, 922 avenue de Saint Roman, Z.I Careï  
06500 Menton - 04-93-37-74-03

#### **Groupement Territorial Ouest :**

Caserne Cannes La Bocca, 9 avenue Pierre de Coubertin  
06150 Cannes la Bocca - 04-93-48-78-34

#### **Groupement Territorial Centre :**

Caserne Cagnes sur Mer, 29, chemin des Presses  
06800 Cagnes sur Mer - 04-93-22-75-27

#### **Groupement Territorial Nord :**

Pont Charles Albert  
06830 Gilette - 04-92-13-72-06

#### **Groupement Territorial Sud :**

Caserne Magnan, 2 Bd de la Madeleine,  
06000 Nice - 04-92-15-31-18

**Si votre candidature est retenue, vous serez susceptible de passer des tests de sélection** (épreuves sportives et/ou entretien de motivation).